

# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013

<b>Nom de l'installation de distribution :</b>	L'île Dorval
<b>Numéro de l'installation de distribution :</b>	134283390701 --> X0008902
<b>Nombre de personnes desservies :</b>	58 résidences 20130508 au 20131010
<b>Date de publication du bilan :</b>	<u>11 fev 2014</u>

**Nom du responsable légal de l'installation de distribution :** Ville de Montréal

**Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

- Nom : Simon Martel
- Numéro de téléphone : 514 633-4092
- Courriel : [simon.martel@ville.montreal.qc.ca](mailto:simon.martel@ville.montreal.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## **À noter :**

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

# 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Coliformes totaux</b>	10	20	0
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	10	20	0

L'île Dorval est ouverte de la mi-mai à la mi-octobre donc 5 mois *S. Aureli*

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

**2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée**  
(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
<b>Antimoine</b>			
<b>Arsenic</b>			
<b>Baryum</b>			
<b>Bore</b>			
<b>Cadmium</b>			
<b>Chrome</b>			
<b>Cuivre</b>			
<b>Cyanures</b>			
<b>Fluorures</b>			
<b>Nitrites + nitrates</b>			
<b>Mercure</b>			
<b>Plomb</b>			
<b>Sélénium</b>			
<b>Uranium</b>			
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>			
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>			
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>			
<b>Chlorates</b>			

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

**3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée**  
(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	6	6	0

**Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :**

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		

#### 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

##### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)  
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
*(exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides			0
Autres substances organiques			0

##### 4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	3	3	25.47

##### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

- Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

--	--	--	--	--	--

**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides haloacétiques	0		
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0		
Nitrites (exprimés en N)	0		
Autres pesticides (préciser lesquels)	0		
Substances radioactives	0		

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Résultat obtenu	Mesure prise, le cas échéant, pour corriger la situation

**8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau**

Aucune plainte reçue

Date de la plainte	Raison de la plainte	Mesure corrective, le cas échéant

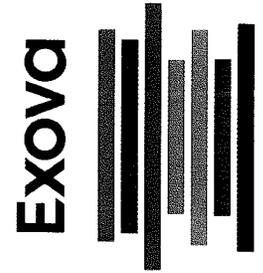
## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Simon Martel

Fonction : Chef de section, usine de filtration

Signature :  Date : 11 février 2014

En 2013 nous n'avons pas effectué d'analyse de plomb et cuivre sur le réseau de l'île Dorval. Néanmoins en 2012, nous avons effectué deux analyses de plomb et cuivre à l'île Dorval. Les résultats confirmaient aucun dépassement de norme. Le réseau d'aqueduc sur l'île Dorval est un réseau de surface composé de tuyauterie en PVC relié aux résidences par des petits boyaux en nylon.



## Certificat d'analyses

**Numéro de demande d'analyse:** 12-470220



Demande d'analyse reçue le: 2012-07-16

Date d'émission du certificat: 2012-07-23

Numéro de version du certificat: 1

- Certificat d'analyse officiel  
 Certificat d'analyse préliminaire

### Requérant

#### CITÉ DE DORVAL

60 AVE. MARTIN  
DORVAL, QC,  
H9S 3R4  
Téléphone : (514) 633-4095  
Télécopieur : (514) 633-4221

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
4272	NA	Pierre Dussault
Nom du réseau		Numéro du réseau
ILE-DORVAL		134283390701

### Commentaires

Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant.

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ :** Ce document est à l'usage exclusif du requérant ci-dessus et est confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire, soyez avisé que tout usage, reproduction, ou distribution de ce document est strictement interdit. Si vous avez reçu ce document par erreur, veuillez nous en informer immédiatement. / **CONFIDENTIALITY NOTICE :** This document is intended for the addressee only and is considered confidential. If you are not the addressee, you are hereby notified that any use, reproduction or distribution of this document is strictly prohibited. If you have received this document by error, please notify us immediately.





## Certificat d'analyses

Client: **CITÉ DE DORVAL** Numéro de demande: **12-470220**

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
4272	NA	Pierre Dussault

### Échantillon(s)

No Labo. 2138567

Votre Référence L Ile-Dorval

Matrice Eau potable  
Prélevé par Alexandre Nantel

Lieu de prélèvement #6 - Chalet Ile Dorval

Prélevé le 2012-07-16  
Reçu Labo 2012-07-16

### Paramètre(s)

Méthode

Référence

#### Cuivre (Cu)

Métaux par ICP-MS

E-A-EN-EN-CHI-PC-MD025 (REF MA.200-Mét 1.2, CEAEQ)

Cuivre

Préparation 2012-07-17

Analyse 2012-07-18

No. séquence 255446

mg/L 0.002

#### Plomb (Pb)

Métaux par ICP-MS

E-A-EN-EN-CHI-PC-MD025 (REF MA.200-Mét 1.2, CEAEQ)

Plomb

Préparation 2012-07-17

Analyse 2012-07-18

No. séquence 255446

mg/L < 0.001

### Paramètres mesurés lors de l'échantillonnage (tels que fournis par le client ou son représentant)

No Échantillon 2138567

Extrémité: 0 - Réseau, instit., ent.

CI Libre: NA

CI Total: NA

pH: 7.25

Chloramine: 0.16

Note: Ces résultats et commentaires, le cas échéant, ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour l'analyse des paramètres ci-dessus mentionné

  
Dominic Charland, chimiste







## Certificat d'analyses

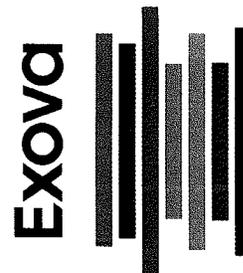
Client: **CITÉ DE DORVAL** Numéro de demande: **12-470220**

<b>Bon de commande</b> 4272	<b>Votre Projet</b> NA	<b>Chargé de Projet</b> Pierre Dussault
--------------------------------	---------------------------	--

### Résultats du Contrôle de Qualité (CQ)

Paramètres (No.Séquence)	Unité	LDR	Blanc	Contrôle certifié	
				Obtenu	Attendu (Intervalle)
<b>Cuivre (Cu)</b>					
No Séquence: 255446					
Cuivre	mg/L	< 0.001	< 0.001	0.856	0.8 - 1.2
<b>Plomb (Pb)</b>					
No Séquence: 255446					
Plomb	mg/L	< 0.001	< 0.001	0.915	0.8 - 1.2

### Commentaires CQ



## Certificat d'analyses

**Numéro de demande d'analyse:** **12-476827**



Demande d'analyse reçue le: 2012-08-20

Date d'émission du certificat: 2012-08-27

Numéro de version du certificat: 1

- Certificat d'analyse officiel  
 Certificat d'analyse préliminaire

### Requérant

#### CITÉ DE DORVAL

60 AVE. MARTIN  
DORVAL, QC,  
H9S 3R4

Téléphone : (514) 633-4095

Télécopieur : (514) 633-4221

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
4272	2012-08-20, L'Île-Dorval	Pierre Dussault
Nom du réseau		Numéro du réseau
ILE-DORVAL		134283390701

### Commentaires

Cette version remplace et annule toute version antérieure, le cas échéant.

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ** : Ce document est à l'usage exclusif du requérant ci-dessus et est confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire, soyez avisé que tout usage, reproduction, ou distribution de ce document est strictement interdit. Si vous avez reçu ce document par erreur, veuillez nous en informer immédiatement. / **CONFIDENTIALITY NOTICE** : This document is intended for the addressee only and is considered confidential. If you are not the addressee, you are hereby notified that any use, reproduction or distribution of this document is strictly prohibited. If you have received this document by error, please notify us immediately.





## Certificat d'analyses

Client: **CITÉ DE DORVAL** Numéro de demande: **12-476827**

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
4272	2012-08-20, L'Île-Dorval	Pierre Dussault

### Échantillon(s)

<b>No Labo.</b>	<b>2162633</b>
Votre Référence	L'Île-Dorval
Matrice	Eau potable
Prélevé par	Martin Pilon
Lieu de prélèvement	#6 - Chalet Île-Dorval
Prélevé le	2012-08-20
Reçu Labo	2012-08-20

### Paramètre(s)

Méthode  
Référence

#### Cuivre (Cu)

Métaux par ICP-MS

E-A-EN-EN-CHI-PC-MD025 (REF MA.200-Mét 1.2, CEAEQ)

Cuivre

Préparation	2012-08-21
Analyse	2012-08-21
No. séquence	258871
mg/L	< 0.001

#### Plomb (Pb)

Métaux par ICP-MS

E-A-EN-EN-CHI-PC-MD025 (REF MA.200-Mét 1.2, CEAEQ)

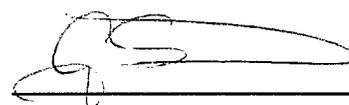
Plomb

Préparation	2012-08-21
Analyse	2012-08-21
No. séquence	258871
mg/L	< 0.001

### Paramètres mesurés lors de l'échantillonnage (tels que fournis par le client ou son représentant)

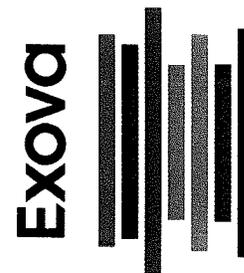
<b>No Échantillon</b> 2162633	<b>Extrémité:</b> 0 - Réseau, instit., ent.		
<b>Cl Libre:</b> NA	<b>Cl Total:</b> NA	<b>pH:</b> 7.15	<b>Chloramine:</b> NA

Note: Ces résultats et commentaires, le cas échéant, ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour l'analyse des paramètres ci-dessus mentionné

  
Genevieve Sevigny, chimiste







## Certificat d'analyses

Client: **CITÉ DE DORVAL** Numéro de demande: **12-476827**

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
4272	2012-08-20, L'île-Dorval	Pierre Dussault

### Résultats du Contrôle de Qualité (CQ)

Paramètres (No.Séquence)	Unité	LDR	Blanc	Contrôle certifié	
				Obtenu	Attendu (Intervalle)
<b>Cuivre (Cu)</b>					
No Séquence: 258871					
Cuivre	mg/L	< 0.001	< 0.001	0.912	0.8 - 1.2
<b>Plomb (Pb)</b>					
No Séquence: 258871					
Plomb	mg/L	< 0.001	< 0.001	1.05	0.8 - 1.2

### Commentaires CQ